Bayer Environmental Science

Greenex® EV

Contient : 69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl, 18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl
Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)
N° d'AMM : 2020219

Désherbage de post-levée sélectif des gazons de graminées Contre les digitaires

A Business Group of
Bayer CropScience

Désherbage de post-levée sélectif des gazons de graminées. Contre les digitaires

Description

Greenex® EV est un herbicide sélectif des gazons de graminées qui permet de contrôler les digitaires en post-levée précoce (du stade 1 à 5 feuilles).
Greenex EV® est sélectif des principales espèces de graminées composant les sols sportifs, golfs et gazons d'ornement et d'agrément.

Mode d'action

Greenex® EV est l'association de 2 substances actives :
- le Fénoxaprop-P-éthyl, molécule herbicide anti-graminées,
- le Méfenpyr-diéthyl, phytoprotecteur.

Le Fénoxaprop-P-éthyl est absorbé par voie foliaire. Il est véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la digitaire.

Le Méfenpyr-diéthyl en optimisant la synthèse du glutathion, favorise les mécanismes de détoxication de la molécule herbicide dans les graminées ornementales.

Greenex® EV est un anti-digitaire spécifique de post-levée, sélectif des gazons de graminées (terrains de sport, golfs, gazons d'ornement et d'agrément).

Homologation

• Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dose : Greenex® EV est homologué à la dose de 0,6 l/ha.
Usage : Désherbage des gazons de graminées, adventices graminées (digitaires)

• Champ d'activité

Greenex® EV permet un contrôle de haut niveau des digitaires (*Digitaria sanguinalis, Digitaria filiformis*) en post-levée précoce dans les gazons de graminées (gazons semés de terrains de sport, de terrains de golf et de pelouses d'agrément, gazons naturels).

Sélectivité

Greenex® EV est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels. Dans les essais, **Greenex® EV** s'est montré sélectif des graminées suivantes :

Festuca arundinacea	Fétuque élevée,
Festuca ovina	Fétuque ovine,
Festuca rubra	Fétuque rouge,
Poa annua	Pâturin annuel,
Poa trivialis	Pâturin commun,
Poa pratensis	Pâturin des prés,
Lolium perenne	Ray-Grass anglais,
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse

Greenex® EV a été testé à double dose sans problème particulier.
Sur golf, il est possible de traiter les fairways et les départs mais **pas les greens.**

Greenex® EV s'utilise sur jeunes gazons à partir de la 3ème tonte. **Ne pas utiliser sur jeunes gazons d'agrostide.**
Le regarnissage est possible en respectant un délai de 1 semaine après Traitement*.
*cf. chapitre regarnissage.

Mode d'emploi

• Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.
De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pour un pulvérisateur porté ou tracté la bouillie est préparée dans la cuve :
- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Traitement

• Dose(s) recommandée(s)
Greenex® EV s'utilise à la dose de : 0,6 l/ha.

Matériel utilisé	Surface traitée	Dose/produit	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté ou porté	1 ha ou 10.000 m²	0,6 litre	500 litres
	1000 m²	60 ml	50 litres
Pulvérisateur à dos	100 m²	6 ml	5 litres

Conditions de traitement

Greenex® EV ayant un mode d'action foliaire, il s'utilise en post-levée des digitaires (du stade 1 feuille au stade 5 feuilles).
Son efficacité est optimale par temps poussant (température> 8°C et hygrométrie > 60%), c'est à dire de préférence lorsque l'hygrométrie est montante, en fin d'après midi.
Eviter de traiter en période de sécheresse.
Attendre le redémarrage de la végétation (après une pluie ou un arrosage).
Selon les régions les levées de digitaires peuvent apparaître d'avril à août.
Les levées étant échelonnées, un second traitement peut s'avérer nécessaire 3 à 4 semaines après le premier.
C'est la technique du **traitement séquentiel**.

Technique du traitement séquentiel.

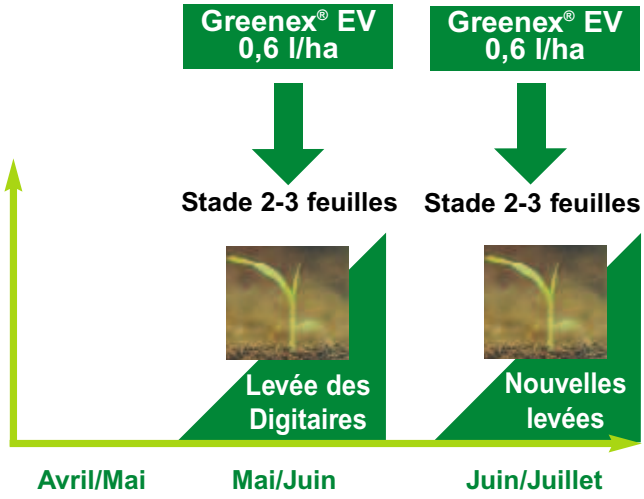

Pour éviter l'apparition de souches de digitaires résistantes, il est recommandé d'appliquer **Greenex® EV** sur une même surface 2 fois par an maximum et d'utiliser, la saison suivante, un herbicide de groupe chimique différent.
exemple : un herbicide de pré-levée à action anti-germinative.

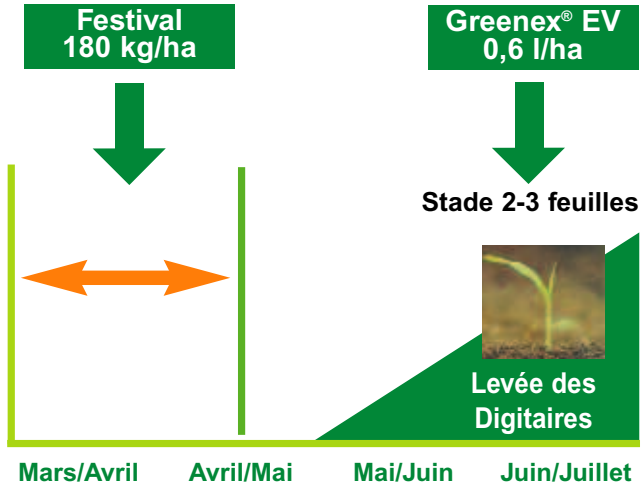

NOUVEAU

Observatoires de la digitaire

Bayer Environmental Science a mis en place un **réseau d'observatoires de la Digitaire** dans les régions où elle est présente depuis plusieurs années (Sud-Est, Sud-Ouest et Rhône-Alpes).
Dès que la digitaire sera levée de façon uniforme dans votre région, votre distributeur habituel sera en mesure de vous avertir pour que vous puissiez déclencher le traitement avec Greenex EV dans les meilleures conditions, soit du stade 1 à 5 feuilles (efficacité optimum).
Ce service sera également disponible directement sur notre site web : **www.club-vert.com**

Regarnissage

1 - Dans le cas d'une seule application, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le traitement.

2 - Dans le cas du traitement séquentiel, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le second traitement.

En présence de dicotylédones, ne pas mélanger l'herbicide anti-dicotylédones à **Greenex® EV**.
Espacer de 8 jours les 2 traitements.
Ne pas mélanger d'adjuvants à **Greenex® EV**.

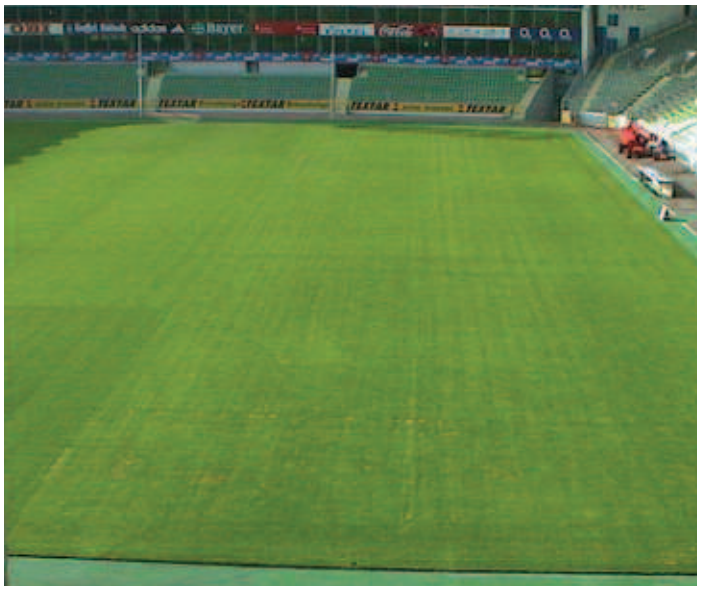

Application

Greenex® EV s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.
Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber.
Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buse "pinceau") à une pression de 2 bars maximum.

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie. Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre.

Classement Santé et Environnement

N - Dangereux pour l'environnement.
Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Contient : Fénoxaprop-P-éthyl et 5-chloro-2-methyl-isothiazol-3-one/2-methyl-isothiazol-3-one.
Peut déclencher une réaction allergique.

Porter des gants appropriés pendant la préparation de la bouillie et pendant l'application
Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04 72 85 42 93 ou pouvant être consultée sur www.club-vert.com.
N° appels d'urgence 24h/24h : 04 72 85 25 25

Bonnes pratiques

• **au cours du stockage**
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

• **au cours de l'emploi**
- ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection
- ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve ; les égoutter et les éliminer selon la législation en vigueur.
- traiter en absence de vent.
- Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention "limitation de la dérive" est recommandé.
- Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés
en eau ou à proximité.
- ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.

• **après emploi**
- ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage.
- Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.
- éliminer les eaux de rinçage dans le système de recyclage d'effluents agréé par le MEDAD (ex : Phytobac®)

Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette. Respecter les précautions d'emploi.

Conditionnement

Bidon de 1 l, réemballé par 12.

Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Bayer Environnemental Science SA
16, rue Jean-Marie Leclair
CP 106 - 69266 LYON CEDEX 09 - France
Au capital de 4 138 127 067 euros
N° de Siren : 399 127 067 RCS LYON

Espaces Verts
Tél : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89
www.club-vert.com

Phytobac® : Marque déposée et cahier des charges Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000 par Bureau Veritas Certification

Bayer Environmental Science
A Business Group of Bayer CropScience

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêt gérée durablement chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert

12 - 2007 - SOLO